

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

70133

Objet

Droit de place pour  
vente de chrysanthèmes

DATE DE CONVOCATION

12 novembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

12 novembre 1979

Nombre de conseillers  
en exercice 27  
Nombre de présents 20  
Nombre de votants 25

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le seize novembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS; Melle FOUCHE, MM. BOUTET, LACHAUD, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, BOISARD, POUGET, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. FABER par M. LIS, BOULAN par M. BROTRÉAU, PELLETIER par M. DUFEIL, GUICHAOUA par M. PAPEAU, MAURELLET par M. BOISARD

Absents : MM. VIAUD, TETARD

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 1er décembre 1978, a fixé le tarif du droit de place devant les cimetières pour la vente de chrysanthèmes durant les Fêtes de la Toussaint. La Commission des Finances dans sa séance du 13 novembre 1979, propose de relever ce tarif.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 13 novembre 1979,

DECIDE :

- de fixer comme suit pour 1980 le tarif du droit de place devant les cimetières pour la vente de chrysanthèmes durant les Fêtes de la Toussaint :

par m2 et par jour

Pour mémoire

Ancien tarif  
DCM du 1.12.78

Nouveau tarif

2,05 F

2,30 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

